

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 10 janvier 2024
M. Sylvain ROQUES, n°24812 du 8 janvier 2024 portant
délégation de signature à M. Sylvain ROQUES
ARRÊTÉ de retrait de l'arrêté
n°24812 du 8 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Sylvain ROQUES
portant délégation de signature à M. Sylvain ROQUES

N° 24812 ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Le présent arrêté procède au retrait des dispositions de l'arrêté
n°24812 du 8 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Sylvain ROQUES.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 10 janvier 2024.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole,

Le Président,

Signé électroniquement le 16/01/2024
Par Guillaume GUERIN

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à
compter de la complémentation des formalités de publicité.



ARRÊTÉ

Arrêté de retrait de l'arrêté n°24812 du 8 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Sylvain ROQUES

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2024



ARR_24833_ROQUES_RETRAIT.pdf
(.pdf, 228,3 Ko)



TÉLÉCHARGER